

BUREAU
DE L'ORGANISATION
ET DU FONCTIONNEMENT
DES PREFECTURES

Laurent PREVOST

REF. LP/ORGASDTIL/CIRCULAIRE

23 novembre 2000

NOR

I	N	T	A	0	0	0	0	2	6	4	C
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets

OBJET : Organisation des services chargés de l'informatique et des télécommunications en préfecture.

P.J. : Synthèse des enquêtes sur les S.I.T et sur l'informatique des préfectures.

Vous trouverez ci-joint les résultats des enquêtes effectuées par la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques en septembre 2000 sur la mise en place des systèmes d'information territoriaux (SIT) et sur l'état de l'informatique en préfecture. Ils sont également mis en ligne, ainsi que l'ensemble des questionnaires relatifs aux S.I.T sur l'intranet de la direction générale de l'administration (rubrique DATAP-SDAT).

Ces deux enquêtes mettent à nouveau en lumière l'engagement de vos services dans la mise en œuvre du programme d'action gouvernemental pour l'entrée de la France dans la société de l'information (PAGSI), confirmé par le récent comité à la réforme de l'Etat du 12 octobre dernier. Elles soulignent également la nécessité de revoir l'organisation des services travaillant directement sur ces sujets.

I) Le contexte

Ces enquêtes mettent tout particulièrement en lumière la progression de l'utilisation des possibilités offertes par la mise en réseau des services en termes de partage et de circulation de l'information. Par ailleurs, la préparation des assises nationales des préfetures a confirmé l'attente par les préfetures du développement des nouvelles technologies pour faciliter les tâches matérielles les plus répétitives, et dégager ainsi davantage de temps pour un accueil individualisé et de qualité. En ce sens, le développement des téléprocédures d'une part, et de technologies de lecture automatisée et d'archivage électronique d'autre part va nécessiter un fort investissement dans les années à venir.

Les nouvelles technologies, par les informations qu'elles permettent de mettre en ligne, doivent aussi contribuer à un accueil téléphonique de meilleure qualité, au sein duquel le standard de chacune des préfetures soit vu comme un des éléments du dispositif global d'accueil du public au quotidien, en liaison étroite avec les autres services chargés de cette mission.

L'ensemble de ces problématiques est vécu directement par les agents en fonction dans les services départementaux des télécommunications et de l'informatique et dans les cellules informatiques, mises en place, pour ces dernières, dans une soixantaine de départements.

Dans ce contexte, la mise en commun des ressources humaines consacrées à l'informatique et aux télécommunications existantes dans les préfetures prend une importance toute particulière, et l'existence dans la plupart des préfetures de structures différentes, selon qu'il s'agit de micro-informatique ou de gestion des réseaux et des infrastructures, apparaît aujourd'hui comme source de dispersion des ressources sur des problématiques devenues largement communes à ces différentes structures.

Cela est d'autant plus vrai que les systèmes de communication, autrefois très spécifiques, font appel de plus en plus aux technologies informatiques classiques (réseau de messagerie) et que les applications nationales, aujourd'hui implantées sur des réseaux dédiés et sur des terminaux dits "passifs", vont évoluer pour se banaliser davantage dans les années à venir.

Ces sujets ont été largement débattus dans le courant du premier semestre 2000 avec les représentants des personnels des corps des systèmes d'information et de communication et ceux du cadre national des préfetures, dans le cadre d'un groupe de travail animé par la direction des transmissions et de l'informatique et par la direction des personnels, de la formation et de l'action sociale, puis au sein des comités techniques paritaires centraux compétents.

Ils sont également systématiquement abordés lors des entretiens de gestion, que plus de 80 préfetures ont déjà mis en œuvre depuis mai 1998, et à l'occasion desquels des initiatives locales sur ces sujets ont été mises en valeur. Ils ont, enfin, fait l'objet de développements importants dans le cadre de la préparation des assises des préfetures.

II) Les préconisations

A la suite de l'ensemble de ces travaux, l'organisation des services concernés par ces questions peut être revue dans les directions suivantes :

1) en premier lieu, **est fortement préconisé le rattachement direct du service départemental des transmissions et de l'informatique au secrétaire général de la préfeture**, afin d'ancrer le rôle de ce service comme acteur de premier rang sur l'ensemble des questions évoquées ci dessus, au titre des services intervenant en soutien de l'ensemble de la préfeture, notamment sur les questions informatiques et d'accueil du public.

2) est également fortement préconisée la fusion des SDTI et des cellules informatiques là où elles existent.

Le nouveau service ainsi constitué sera placé sous l'autorité du cadre qui vous paraîtra le mieux à même d'en assurer la direction, à l'instar de ce qui est fait pour l'ensemble des services de la préfecture.

Vous veillerez cependant à ce que le chef de ce service soit bien au fait des contraintes de permanence et de disponibilité que cela peut entraîner dans le cadre des missions de permanence de l'Etat, voire de gestion de crises. Les marges de manœuvre offertes par le régime indemnitaire du cadre national des préfectures en ce qui concerne les postes à sujétions spéciales pourront être utilisées pour compenser ces contraintes dans le cas des agents du CNP, ceux des personnels des transmissions disposant d'un régime indemnitaire et d'un régime de travail adapté.

3) les missions relatives à la permanence des liaisons gouvernementales, celles relatives à la gestion de crise et celles effectuées au profit des services de police ou de secours demeurent évidemment essentielles pour les préfectures. Dans ce cadre, le directeur de cabinet devra également disposer d'une autorité fonctionnelle maintenue sur le SDTI, s'il est conservé en tant que tel, et sur le nouveau service en cas de fusion avec la cellule informatique, pour la gestion de ces questions.

4) la gestion des personnels des corps des systèmes d'information et de communication affectés dans les SDTI apparaît à bien des égards comme inégalement assurée par les services chargés des ressources humaines dans les préfectures. Cette situation, qui s'est créée au fil des ans, n'est pas normale s'agissant d'agents explicitement placés sous l'autorité des préfets de département et participant comme tels à la vie de la préfecture.

C'est pourquoi, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer leur prise en compte locale au delà de la gestion effectuée par les secrétariats généraux pour l'administration de la police au niveau zonal. Plusieurs démarches en ce sens ont été accomplies récemment avec la demande, faite en juin 1999, d'un suivi par les bureaux chargés de la gestion des personnels dans les préfectures des états de primes et des états divers des personnels des SDTI et avec le transfert, à compter du 1^{er} janvier prochain, de la gestion financière de ces personnels dans les préfectures.

Il convient encore de la renforcer en intégrant plus encore la gestion des personnels des SDTI au sein des préfectures et de mieux associer ces agents à la vie de la préfecture : dans l'immédiat, la présence du chef de service, ou d'un membre de celui ci, à titre d'expert au sein du comité technique paritaire (CTP) de la préfecture, lorsque les sujets évoqués s'y prêtent, serait une bonne formule. Pour l'avenir, les deux CTP centraux compétents, celui des préfectures et celui des systèmes d'information et de communication, ont émis un avis favorable à l'engagement d'une réflexion tendant à assurer la meilleure participation possible de tous les personnels travaillant en préfecture à la désignation des membres des CTP locaux.

*

* *

Vous voudrez bien assurer la diffusion la plus large de cette circulaire aux personnels les plus directement concernés ainsi qu'aux membres du CTP de la préfecture. La consultation préalable de ce dernier, avant tout changement d'organisation des services, demeure naturellement nécessaire.

Vous me tiendrez informé des initiatives que vous prendrez à la suite de cette circulaire et des difficultés éventuelles qui pourraient survenir dans sa mise en œuvre ou des choix différents que vous pourriez être amenés à faire en fonction des considérations locales qui pourraient exister.

Le Directeur des Transmissions
et de l'Informatique

Raphaël BARTOLT

Le Directeur Général
de l'Administration

Pierre-René LEMAS

SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

BUREAU DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES PREFECTURES

ENQUETE SUR L'INFORMATIQUE EN PREFECTURE

La sous-direction de l'administration territoriale réalise chaque semestre une enquête sur l'informatique en préfecture. Ce document présente une synthèse de l'enquête effectuée en septembre/octobre 2000 actualisant les résultats du semestre précédent.

1. Le parc informatique

* Un taux d'équipement proche de la saturation.

Le nombre total de micro-ordinateurs est de **22 068**, contre 21 283 au premier semestre 2000, soit une augmentation de **3,7 %**. Le taux d'équipement bureautique (nombre de micro/agents) est très satisfaisant, puisqu'il s'établit à **0,84** (0,80 au premier semestre 2000).

En incluant les terminaux passifs, le parc comprend **26 889** unités et le taux d'équipement est de **1 poste par agent**.

* Un parc fortement rajeuni.

En augmentation de **13%**, par rapport au premier semestre 2000, les « Pentium » représentent désormais **87%** du parc (hors terminaux passifs), contre **79,5%** au premier semestre 2000.

Les effets de la mise à niveau des matériels dans le cadre du passage à l'an 2000, ainsi que la poursuite par les préfetures de l'effort d'équipement opéré par des redéploiements sur les budgets de fonctionnement, expliquent cette tendance.

2. Mise en réseau des services

* Une avancée significative.

Le recensement effectué fait apparaître que **211** sites sur 347 sont totalement câblés, contre **177** au premier semestre 2000, soit une augmentation de **19%**.

Plus précisément, **67%** des préfetures et **58%** des sous-préfetures sont totalement câblées. Dans la pratique, les besoins de câblage dans les préfetures apparaissent aujourd'hui très largement satisfaits, seules les sous-préfetures d'arrondissement nécessitent un réel effort complémentaire.

D'ici la fin de l'an 2000, la totalité des préfetures sera complètement câblée. A partir de cette date, la priorité sera portée vers les sous-préfetures.

* Un réseau en extension.

Le nombre de postes de travail en réseau s'élève à **14 449**, contre **11 693** en 1999, soit une augmentation de **23,5%**. Ainsi, près de **55%** des agents sont en réseau sur leur site de travail.

3. La messagerie

A l'heure actuelle, **236** sites sont équipés d'une messagerie, **190** l'étaient au premier semestre 2000, soit une augmentation de **24%**.

90% des préfectures et **60%** des sous-préfectures sont équipées de ce type d'outil. En 1999, les pourcentages s'élevaient respectivement à **70%** et **26%**.

Ainsi, **12 943** agents sont connectés à une messagerie, contre **9 627** au premier semestre 2000, soit une progression de **34,4%**.

S'agissant de l'accès des agents à Internet, **3 912** agents bénéficient d'une habilitation ORION, donnant accès aux bases de données sur Internet et **11 416** une habilitation Minotaure, permettant d'échanger du courrier électronique par e-mail.

4. Les systèmes d'information territoriaux (SIT)

Le nombre de SIT est passé de **41** au premier semestre 2000, à **48** actuellement. De plus, **20** préfectures ont un projet en cours de réalisation.

La messagerie et l'annuaire des services de l'Etat sont les fonctionnalités présentes dans la majorité des SIT existants.

En ce qui concerne les bases de données, des domaines prédominent, tels les affaires communales, la politique de l'eau ou la lutte contre l'exclusion.

5. Les sites Internet

52 préfectures ont ouvert un site Internet, contre **37** au premier semestre 2000. Le nombre s'établit à **59**, en incluant 7 préfectures dont le site est en cours de réalisation.

6. Les applications d'initiatives locales

Le taux d'utilisation des 7 applications diffusées en préfecture est très satisfaisant, il s'établit ainsi:

- Armes : 92%
- Associations : 90%
- Médailles d'honneur du travail : 90%
- Installations classées : 71%
- Taxe d'apprentissage : 71%
- Etablissements recevant du public : 58%
- Garages : 56%

Enfin 59% des préfectures ont indiqué qu'elles souhaitent disposer d'une application permettant la gestion des inventaires.

7. Les personnels

. **52** préfectures ont une cellule informatique distincte du SDTI, représentant **148** agents (équivalents temps plein), contre 61 recensées au semestre précédent .

. **235** agents (équivalents temps plein), affectés en SDTI, effectuent des missions informatiques pour le compte des préfectures.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SOUS -DIRECTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
BUREAU DE L'ORGANISATION
ET DU FONCTIONNEMENT DES PREFECTURES

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DELEGATION INTERMINISTERIELLE
A LA REFORME DE L'ETAT
MISSION UTILISATION DES TIC
PAR L'ADMINISTRATION

ETAT D'AVANCEMENT
DES SYSTEMES D'INFORMATION TERRITORIAUX

ENQUETE REALISEE EN SEPTEMBRE 2000

L'ensemble des questionnaires départementaux
sont en consultation sur l'intranet DGA (rubrique DATAP/SDAT)

10 novembre 2000

PLAN

1. Le pilotage du projet SIT

- * Configuration de la structure de pilotage
- * Implication des acteurs

2. Etat d'avancement

- * Présentation générale
- * Echancier prévisionnel des ouvertures d'ici la fin 2000

3. SIT régionaux

4. Participation des collectivités locales

5. Les fonctionnalités

- * Les services raccordés
- * Contenu des SIT

6. Les indicateurs d'utilisation

1- Le pilotage du projet SIT

- * Configuration de la structure de pilotage

Quatre modes d'organisation :

- **une structure duale** (chef de projet fonctionnel, chef de projet technique) : **49%**,
- **un seul responsable** de projet : **27%**,
- **un dispositif tripartite** (chef de projet assisté d'un assistant fonctionnel et d'un assistant technique) : **20%**,
- **une équipe quadripartite** : **4%** (63, 67, 69, 83).

* Implication des acteurs du projet « SIT »

L'analyse de la composition de la structure de pilotage fait ressortir les éléments d'information suivants.

- *domaine fonctionnel* :

- Forte implication des membres du corps préfectoral, avec une représentation de **39%**, et plus particulièrement des secrétaires généraux (**30%**),
- Les agents du CNP sont également présents, avec **39%** d'agents en charge de ce dispositif,
- Enfin, les services déconcentrés représentent **15%** des personnes impliqués.

- *domaine technique* :

- Prédominance des services informatiques du ministère de l'intérieur avec **93%** de personnel chargé du suivi de l'aspect technique du projet, (chefs de SDTI : **53%** ; cellule informatique : **40%**),
- Faible représentation des services déconcentrés, avec seulement **7%**

2- Etat d'avancement des projets « SIT »

* Présentation générale

Sur **97** réponses, **48** départements déclarent disposer d'un SIT, soit **49%** ; en revanche, **49**, soit **51%**, ne l'ont pas encore déployé.

* Echancier prévisionnel des ouvertures d'ici la fin 2000

Sur 97 départements, les prévisions de mise en service sont les suivantes :

Nbr de département	%	Ouverture
48	49%	En service
27	28%	Automne 2000
22	23%	Hiver 2000/2001

* Accès Internet

Sur les 48 SIT en service, **39, soit 81%**, ont un accès via Internet, fin 2000/début 2001, la migration sera réalisée pour les **19%** restant (9 SIT).

69% des SIT (33) en service sont ouverts à l'ensemble des services de l'Etat, **seuls 15, soit 31%** sont encore limités à quelques sites pilotes.

* Evolution des SIT

90% des SIT en fonctionnement sont en voie d'évolution : renouvellement de graphisme, nouveaux modules, ouverture aux collectivités locales.

3- Les SIT régionaux

Sur 18 réponses, **7 préfectures de région (39%) disposent d'un SIT régional**. Ces 7 SIT sont tous accessibles par les préfecture de département et les services déconcentrés.

Outre, les fonctionnalités du SIT départemental, ces SIT comprennent des modules spécifiques : CAR, contrat de plan.

4- Participation des collectivités locales au SIT

Sur **97** réponses, environ **50%** des départements ou régions ont engagé des contacts avec les représentants locaux des collectivités territoriales: principalement avec les élus des associations départementales de maires et du Conseil Général, dans quelques cas des associations des maires ruraux du département, de quelques communes ou groupements de communes importants ou du Conseil Régional.

A noter que dans **18%** des départements, les services de l'Etat ont été sollicités par des représentants de collectivités.

Dans **5%** des départements, il existe déjà des modules en service prévoyant la participation de collectivités (les Bouches du Rhône, le Haut-Rhin, la Haute-Saône, la Haute-Savoie, la Somme).

Les modalités de participation des collectivités au SIT n'ont été définies que dans **6%** des départements et une architecture technique appropriée dans **21%** des départements.

14% des départements ou régions ont déterminé la nature des informations à échanger avec les collectivités et **22%** des départements ou régions souhaitent que leur SIT soit pilote pour expérimenter une participation des collectivités territoriales.

Les principaux thèmes de collaboration ou d'information envisagés sont :

- les téléprocédures et les expériences de télétransmissions des actes des collectivités dans le cadre du contrôle de légalité (5),
- la mise à jour des données communales (2),
- la mise à disposition des circulaires et de textes divers (7), de procédures en ligne,
- la notification, éventuellement la consultation, des dotations de l'Etat aux collectivités (2),
- le dépôt ou l'instruction des demandes de subvention,
- la gestion des finances (DGE, fonds européens, ...),
- le suivi de l'instruction des dossiers (permis de construire, gestion des crues),
- la consultation du recueil des actes administratifs (5), des bases de données juridiques,
- la gestion des établissements recevant du public,
- la consultation de la base de données communales (6), de l'annuaire des services de l'Etat (3),
- des espaces de communication (forums),
- l'aide à la création, au développement et à l'installation des entreprises,
- la définition du Plan Départemental d'Insertion (2),

[A noter que ces besoins doivent être analysés en regard des différents outils mis en place au niveau départemental et des articulations entre les sites internet de la Préfecture et des services d'une part, le S.I.T. d'autre part]

5- Les fonctionnalités

* Les services raccordés

Au regard des raccordements existants ou en prévision on note l'émergence de six pôles :

- Equipement : DDE raccordées à **92%**,
- Emploi/affaires sociales : DDASS raccordées à **88%** ; DDTEFP à **84%**,
- Agriculture : DDAF raccordées à **85%**,
- Finances : TG raccordées à **80%**, DSF à **55%** et DDCCRF à **65%**,
- Jeunesse et sport : DDJS raccordées à **73%**,
- Education nationale : Inspection académique raccordées à **71%**,
- Industrie, recherche et environnement à **57%**.

* Contenu des SIT

Six thèmes prédominant :

- Annuaire administratifs : **74%**,
- Base de données communales : **64%**,
- Forums : **44%**,
- Politiques interministérielle : Economie-Emploi : **24%** ; Mise : **20%** ; PTE : **21%** ; politique sociale : **15%** ; politique de la ville : **13%**,
- Tableaux de bord économique et financiers : **25%**,
- Agendas-réunions : **23%**

6- Indicateurs d'utilisation

Sur 97 départements, **94%** (91) indiquent que des procédures permettant une évaluation quantitative et qualitative des SIT sont prévues.

Ces indicateurs sont d'ores et déjà en place dans **39%** des départements.

En majorité, les indicateurs quantitatifs concernent le nombre d'utilisateurs/jour, le nombre de connexions par type d'utilisateur, et les thèmes les plus consultés.

Outre cet aspect statistique, 3 structures jouent un rôle prépondérant dans le suivi du SIT :

- le comité de pilotage : **70%** des réponses,
- le collège des chefs de service : **45%** des réponses,
- les comités d'utilisateurs : **39%** des réponses.

Enfin, plus généralement, les réponses soulignent l'intérêt suscité par la messagerie et son apport au travail coopératif.